



Inspecteur-auditeur au département du contrôle des acteurs économiques de l'Agence Française Anticorruption (Section 1)

Affectation : Agence française anticorruption (AFA)
Catégorie : A
Corps : Poste ouvert aux agents contractuels
Emploi : Inspecteur-auditeur au département du contrôle des acteurs économiques
Localisation : 23, avenue d'Italie 75013 Paris

1 – MISSIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Créée par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale placé auprès du ministre chargé du budget et du ministre de la Justice. Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie, elle est actuellement composée de 60 agents.

L'Agence française anticorruption, comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Elle assure des fonctions d'appui, de recommandation et de contrôle, et notamment elle :

1° Apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° Elabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption ;

3° Contrôle le respect de la mise en œuvre du programme anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€ ainsi que des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité publique au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

La sous-direction du contrôle est composée du département du contrôle des acteurs économiques et du département du contrôle des acteurs publics.

Le département du contrôle des acteurs économiques dispose de 19 agents. Il contrôle, sur pièces et sur place, le respect par les personnes morales de droit privé et les établissements publics à caractère industriel et commercial qui y sont soumis, des mesures et procédures de conformité mentionnées au II de l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016. Il veille à l'exécution des décisions rendues par la commission des sanctions. Il contrôle l'exécution de la peine prévue à l'article 131-39-2 du code pénal et celle du programme de mise en conformité prévu à l'article 41-1-2 du code de procédure pénale.

Au sein de ce département, l'agent recruté sera affecté à l'une des sections de contrôle.



2 – DESCRIPTION DU POSTE :

Placé sous l'autorité d'un chef de section, l'inspecteur-auditeur intégrera une équipe de 12 agents (8 cadres A et 4 cadres B).

Il effectuera, dans le respect des délais impartis, les contrôles diligentés sur le fondement de l'article 17-III de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 des dispositifs de conformité anticorruption mis en œuvre par les acteurs économiques, portant sur les mesures et procédures destinées à prévenir et détecter la commission en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence.

Au sein de l'équipe de contrôle, le titulaire du poste aura pour principale mission de participer :

- au contrôle, sur pièces et sur place, dans les délais requis et conformément aux procédures de l'AFA, des entités concernées ;
- à la rédaction du rapport de contrôle qui présente les observations sur l'existence d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption mis en place au sein de l'entité contrôlée, et en apprécie la qualité et l'efficacité et formule des recommandations ;
- au suivi des modalités d'envoi du rapport en liaison avec le bureau d'ordre ;
- au suivi auquel donne lieu les recommandations formulées par l'Agence ;
- à la préparation du signalement éventuel à l'autorité judiciaire des manquements relevés lors du contrôle qui sont constitutifs d'une infraction pénale.

A la demande de sa hiérarchie, il peut être amené à participer à la vérification de la prise en considération par l'entité contrôlée des avertissements adressés par le directeur de l'AFA et à l'exécution des décisions rendues par la commission des sanctions. Il s'assure de l'exécution de la peine prévue à l'article 131-39-2 du code pénal et de celle du programme de mise en conformité prévu à l'article 41-1-2 du code de procédure pénale.

En sa qualité de chef d'équipe de contrôle, il pilote l'organisation du contrôle en s'assurant d'une juste répartition des tâches avec son ou ses collègues membres de l'équipe de contrôle, en veillant au respect des délais et en garantissant la remise de rapports répondant aux standards de qualité définis par sa hiérarchie.



3 – DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

<i>SAVOIRS :</i>	<i>SAVOIR-FAIRE</i>	<i>SAVOIR-ETRE</i>
<ul style="list-style-type: none">- Expérience du contrôle, de l'audit, de l'évaluation- Méthodes et techniques de contrôle- Droit / réglementation- Outils informatiques et bureautiques- Maîtrise de l'Anglais	<ul style="list-style-type: none">- Auditer- Travailler en équipe- Analyser une information, un document, une réglementation*- Conduire un entretien- Rédiger*	<ul style="list-style-type: none">- Analyse- Esprit de synthèse*- Rigueur- Esprit d'équipe- Discrétion professionnelle

*Les capacités de rédaction et de synthèse pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de la procédure de recrutement.

4- LES QUALITES REQUISES

- Une expérience de l'audit en entreprise répondrait aux exigences techniques du poste ;
- Aisance rédactionnelle et relationnelle ;
- Capacité à travailler en binôme au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Disponibilité et mobilité (missions réalisées en France) ;
- Autonomie.

**Pour tout renseignement complémentaire sur ce poste,
merci de bien vouloir prendre l'attache du secrétariat de M. Salvator ERBA,
Inspecteur de l'administration, Sous-directeur du contrôle, Tel : 01 44 87 21 58**

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel, ou équivalent, sont à transmettre à M. Laurent BARNAUD, Secrétaire général 23, avenue d'Italie, 75013 Paris (laurent.barnaud@afa.gouv.fr).